

HEG Start Lab

Règlement

Décembre 2017 – Révision du 19.09.2019

Ph. Dugerdil

V2.0

1. Objectif

Le « Start Lab » de la HEG de Genève (ci-après nommée « la HEG ») a pour vocation de permettre l'émergence d'entreprises créées par des étudiants de la HEG. En effet, des structures d'incubation de « startups » gérées par la Ville ou le Canton existent. Cependant pour être acceptés les projets doivent être relativement matures (business plan, viabilité économique probable). De plus les espaces y sont payants. Mais il n'existe pas de structures pour la phase précédente de la création d'entreprise : celle de la maturation de l'idée initiale, des premiers prototypes et du modèle d'affaires permettant d'accéder ensuite à une structure d'incubation « officielle ». C'est le but du « Start Lab » : permettre à un groupe d'étudiants de pouvoir se consacrer à moindre frais à leur projet de produit et d'entreprise, afin de construire une crédibilité permettant notamment de se faire héberger ensuite dans un incubateur officiel.

Dans cette phase délicate, l'accès à des compétences du corps professoral de la HEG et du réseau des HES de Genève est fondamental, c'est pourquoi cette structure doit être hébergée dans le campus HEG. Le « Start Lab » est également ouvert aux étudiants plus avancés dans leur idée ayant déjà un prototype et qui désireraient pouvoir le développer. C'est le cas par exemple des étudiants qui auraient élaboré leur projet dans le cadre d'un travail de bachelor ou de master.

L'accès et l'occupation d'un espace dans le « Start Lab » est gratuit. L'objectif est que dans une période limitée, les étudiants élaborent suffisamment leur idée de produit/service, voire leur prototype, afin de passer à l'étape suivante, l'incubateur officiel ou le lancement sur le marché.

Une demande d'hébergement dans le « Start Lab » peut être émise par des étudiants en cours d'études ainsi que par des étudiants fraîchement diplômés. Cependant pour les étudiants non diplômés, le développement de leur projet ne doit pas perturber leurs études.

2. Public visé

Le « Start Lab » est destiné, dans l'ordre de priorité, aux projets émanant d'étudiants ou de groupes d'étudiants (bachelor, master et formation continue certifiante):

1. De la HEG ;
2. Des Hautes écoles spécialisées de Genève et de l'Université de Genève mais comptant au moins un étudiant de la HEG ;
3. D'autres Hautes écoles spécialisées du Canton en l'absence d'un étudiant HEG.

Les demandes seront satisfaites dans l'ordre de priorité ci-dessus.

Un groupe peut inclure des membres externes non porteurs d'un diplôme d'une Haute école de Genève pour autant que ce groupe compte au moins un étudiant de la HEG.

3. Dépôt de demande d'hébergement

Une demande d'hébergement ne peut être déposée par un groupe d'étudiants (typiquement de 1 à 5 personnes) qu'au maximum 12 mois après l'obtention de leur diplôme de bachelor, master ou formation continue certifiante. Un groupe peut toutefois inclure des membres non porteurs d'un ou plusieurs des diplômes cités ci-avant.

Les groupes d'étudiants intéressés doivent déposer une demande écrite au format PDF au Centre de Recherche Appliquée en Gestion (CRAG) de la HEG (crag@hesge.ch), selon le modèle standardisé disponible au CRAG. Ce document qui sera traité en toute confidentialité, doit décrire l'équipe de projet, l'idée du produit/service à développer et les étapes du déroulement du projet pendant l'hébergement. Un comité de sélection de la HEG, dont la composition est disponible sur le site HEG, (ci-après « le comité de sélection ») évalue la proposition et donne son accord sur l'hébergement dans les meilleurs délais. Ce comité de sélection peut demander que des précisions soient apportées au document si nécessaire. Dès que l'accord écrit du comité de sélection est obtenu, les membres du groupe d'étudiants signent la charte du « Start Lab » (ci-après « la charte ») ainsi qu'une déclaration de confidentialité entre les groupes hébergés (ci-après le « NDA Startlab») et peuvent s'installer sous la supervision du CRAG.

Globalement, nous suggérons que les groupes de projet suivent les étapes suivantes sur les trois tiers de la période d'hébergement:

1^{er} tiers

- Description du besoin identifié et de la proposition de valeur
- Explication de la démographie du marché
- Compte rendu d'un test d'intérêt auprès d'utilisateurs cibles

2^{ème} tiers

- Développement d'une ébauche de solution, prototype minimal

3^{ème} tiers

- Prototype montrable, business model plausible

Ces éléments étant importants pour le succès d'un projet, les groupes ne suivant pas le schéma ci avant doivent documenter explicitement comment ils entendent couvrir les étapes citées ci-avant.

4. Durée d'hébergement

L'hébergement dans le « Start Lab » est en principe de trois mois consécutifs à 100%.

Pour les étudiants ayant démarré un hébergement pendant leurs études ou qui travaillent en parallèle, et qui en conséquence travaillent à leur projet à temps partiel, la durée de l'hébergement peut être allongée en tenant compte du pourcentage de travail. Toutefois, le pourcentage de travail sur le projet ne devrait pas être inférieur à 50%. La décision finale sur cette durée revient au comité de sélection. Le CRAG assure le suivi du séjour des groupes dans le « Start Lab » .

5. Conditions générales

1. Toutes les relations administratives entre la HEG et les occupants du « Start Lab » passent par le CRAG (crag@hesge.ch). Les problématiques liées aux locaux et au matériel mis à disposition sont gérées par la Direction adjointe.
2. Chaque membre d'un groupe hébergé dans le « Start Lab » doit avoir signé, comme préalable à l'hébergement, la charte du « Start Lab » ainsi que le NDA Startlab .
3. Après avoir signé la charte et le NDA Startlab:
 - les étudiants HEG reçoivent un droit d'accès au « Start Lab » via leur badge personnel ;
 - les anciens étudiants reçoivent un badge leur donnant accès au « Start Lab » .
4. Les personnes autorisées à accéder au « Start Lab » sont :
 - Les membres des groupes hébergés ;
 - Les professeurs HEG dans leur mission d'aide à un groupe hébergé ;
 - Les membres du Comité de Direction de la HEG ;
 - Le secrétariat du CRAG ;
 - L'économat et les nettoyeurs.
5. En particulier :
 - Les personnes non autorisées ne peuvent pas accéder aux locaux du « Start Lab » .
 - Les éventuels visiteurs intéressés par le produit ou service d'un groupe hébergé doivent être rencontrés en dehors du « Start Lab » dans une salle à réserver auprès de la HEG.

- Les membres des groupes hébergés s'engagent à ne laisser entrer aucune personne non autorisée dans le « Start Lab » et à n'utiliser les locaux mis à disposition que dans le cadre du projet présenté au « Start Lab » .
 - Les membres du Comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre d'une demande d'hébergement signent une charte de confidentialité.
6. Les personnes d'un groupe hébergé s'engagent à ne révéler aucune information non publique sur les activités des autres groupes hébergés. Par défaut, toute information obtenue dans le périmètre de l'incubateur est considérée comme non publique. Il revient à la personne diffusant une information d'apporter la preuve que cette information était publique au moment où elle l'a diffusée.
 7. Le produit des réflexions et travaux des groupes hébergés sont à 100% leur propriété. La HEG ne peut revendiquer aucun droit sur la production des groupes hébergés.
 8. La participation éventuelle d'un membre du corps enseignant dans une entreprise doit être conforme à la charte UNITEC.
 9. A la fin de chaque mois d'hébergement, les groupes hébergés peuvent présenter un pitch sur l'état d'avancement de leur travail au comité de sélection. La troisième présentation, celle de la fin de la période d'hébergement, est obligatoire et permet au comité d'évaluation de constater la qualité du service / produit développé.
 10. Les personnes d'un groupe hébergé s'engagent à maintenir les locaux et le matériel mis à disposition en bon état. Ils veilleront également à ne jamais bloquer les portes d'accès (porte générale du bâtiment C et porte du « Start Lab ») et à toujours utiliser leurs badges pour accéder aux locaux. Ils veilleront à leur départ à la fermeture des fenêtres.
 11. La HEG n'endosse aucune responsabilité quant au matériel personnel déposé dans les locaux du « Start Lab ». Ce matériel reste sous la responsabilité exclusive de son propriétaire qui ne peut en aucun cas tenir la HEG responsable d'un éventuel vol ou d'une dégradation.
 12. S'agissant de locaux de la HEG cette dernière en assume la responsabilité et la gestion. En conséquence, tout groupe/personne s'engage à respecter toutes les décisions de la HEG concernant l'admission, la non-admission et l'exclusion de ce groupe/personne du « Start Lab ».
 13. Durant son hébergement dans le « Start Lab » aucun groupe ne peut encaisser de revenus en lien avec son projet de produit et d'entreprise.

Le non-respect des termes de la charte signée, du NDA Startlab ou des présentes conditions générales peut conduire à l'interruption de l'hébergement du groupe correspondant. Les membres du groupe sont solidairement responsables en cas de tels non-respects et en assument collectivement les conséquences.

6. Ressources offertes par le « Start Lab »

- Places de travail séparées pour chaque groupe.
- Accès au Wifi.
- Adresse HEG pour courriers postaux.
- Réception téléphonique au CRAG pendant les heures de bureau.
- Accès sur demande à une salle de réunion HEG.
- Email HEG permettant d'accéder aux services de fournisseurs sur le web via un compte académique.
- L'accès au « Start Lab » 7/7 jours et 24/24h.
- Possibilité d'accéder aux membres du corps professoral de la HEG pour des aides ponctuelles technologiques, scientifiques ou méthodologiques, sur demande et en accord avec eux.
- Pages sur le site de la HEG dans la rubrique « Start Lab » avec :
 - Présentation des groupes/projets.
 - Annonces de recherche de compétences parmi les étudiants.
- Organisation de « soirées pitch » régulières à la HEG pour trouver des partenaires et compétences.
- Document NDA (Non Disclosure Agreement) standard pour permettre aux groupes de présenter leurs projets à des tiers.
- Automates à boissons/snacks sur place (Bâtiment C).
- Réfrigérateur.